

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-09 | Aménagement – ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Écoquartier de la Monnaie » - Traité de concession d'aménagement – Avenant

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Eco-quartier » La Monnaie,

Vu la délibération n° 23SE2111-08 approuvant le Compte rendu d'activité à la collectivité de la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Ecoquartier de la Monnaie » le 21/11/2023,

Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

Considérant que le nouveau quartier de la Monnaie doit pouvoir recevoir des espaces communs qualitatifs permettant d'assurer un espace d'ilot de fraîcheur et de respiration naturelle et paysager ayant pour effet de créer et de développer le lien social entre les nouveaux habitants,

Considérant l'avis de la commission Aménagement et Transition Ecologique en date du 18 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la réalisation de la Coulée Verte de la ZAC des Mazerias/Waldeck Rousseau et les frais correspondants,**
- **Approuve les termes de l'avenant à intervenir entre Alter et la ville des Ponts-de-Cé pour la réalisation de cette Coulée Verte,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ledit avenant, ainsi qu'à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

JP PAVILLON n'a pas pris part au vote.

| VOTE | | | |
|-------------------|----|------------|----|
| En exercice | 32 | POUR | 28 |
| Présents | 26 | CONTRE | 0 |
| Pouvoirs | 3 | ABSTENTION | 0 |
| Pris part au vote | 28 | TOTAL | 28 |

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

